

Service Maintien à Domicile En mode prestataire

MODES DE PAIEMENT

1. Paiement par internet :

A réception du titre de recettes, consulter le site de la DGFIP www.payfip.gouv.fr
Les références du titre de recette seront nécessaires au paiement par internet.

2. Paiement par chèque bancaire ou postal :

Libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public et l'adresser avec le titre de recette à :

✉ Trésorerie EPSMS - Avenue du bon repos - 63300 THIERS ☎ 04.73.51.77.22.

💻 tresorerie.epsms.thiers@dgfip.finances.gouv.fr.

3. Paiement en espèces ou par carte bancaire :

Auprès des buralistes agréés et selon le dispositif Datamatrix proposé par la DGFIP. Sur présentation du titre de recettes comprenant le QR Code qui sera scanné.

La liste des buralistes agréés est consultable sur le site www.impots.gouv.fr puis paiement de proximité.

Sur Royat, le buraliste agréé est **Le Longchamp** situé 27 avenue Jean Jaurès- 63130 ROYAT

☎ 04 73 35 82 11

Horaires : du mardi au vendredi de 6h30 à 20h00 et le samedi 7h30 à 20h00. Fermé le lundi.

Possibilité de payer en espèces jusqu'à 300 €.

4. Paiement par prélèvement automatique :

Sur demande des usagers, transmettre un **RIB** au CCAS de Royat.

Le prélèvement intervient environ 2 semaines après la date d'envoi de la facture et du titre de recettes.

5. Paiement en Chèque Emploi Service Universel (CESU) :

Découper le talon du titre de recette et l'envoyer à la trésorerie de EPSMS de Thiers avec les CESU.

Si l'utilisateur a besoin d'étaler le paiement de sa facture, il devra contacter la Trésorerie EPSMS de Thiers pour mettre en place un échéancier de paiement, en accord avec elle.

CCAS DE ROYAT

46 boulevard Barrieu – 63130 ROYAT

☎ : 04 73 29 50 83 - ccas@royat.fr

CCAS : N° agrément SAP 26630794100010 - Service Autonomie à domicile : N° agrément SAP 26630794100028

N°SIRET : 2 66 307 941 000 10 - Autorisé par le Conseil Départemental (Mis à jour le 02/02/2026)